



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 800-07, 801-70 et 1004-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juillet 2026, les règlements suivants :

800-07 - Règlement modifiant le Règlement 800-02 – Plan d'urbanisme, afin de modifier l'affectation pour un lot existant

801-70 - Règlement modifiant le Règlement 801 – Zonage, afin de modifier des dispositions ainsi qu'inclure le lot 3 005 325 à la zone C-18

1004-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 – Règlement sur la contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels

QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 8 juillet 2026, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 13 JUILLET 2026.

La greffière,

M^e Sara Parent St-Laurent